

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'EURE-ET-LOIR

COMMUNE DE ROUVRES

Réunion ordinaire du 5 février
L'an deux mille dix-neuf

L'an deux mille dix-neuf le 5 février à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire de la commune.

ÉTAIENT PRESENTS :

Madame Nathalie MILWARD, Madame Martine LAVACHERIE, Monsieur Joël MIGEON, Monsieur Christophe BARLY, Monsieur Pierre-Marie BINEY, Monsieur Jean-Luc LECUYER, Madame Odile MENNESSON, Monsieur Aurélien MAUFRAIS, Monsieur Thierry MARTIN.

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur Pascal MASSON ayant donné pouvoir à Madame Odile MENNESSON,
Madame Alice LIGNEUL,
Philippe LIGNEUL,
Monsieur Vincent RAYMONT ayant donné pouvoir à Monsieur Joël MIGEON

ABSENTS :

Monsieur Jean-Pierre DEUTSCH
Monsieur Franck PATITUCCI

Date de la convocation

31 janvier 2019

Nombre de membres	15
--------------------------	-----------

Nombre de membres en exercice	15
--------------------------------------	-----------

Nombre de membres ayant pris part à la délibération	11
--	-----------

Nombre de pouvoirs	2
---------------------------	----------

Appel des membres du conseil municipal par Madame le Maire

Noms/Prénoms		Noms/Prénoms	
LAVACHERIE Martine	P	LIGNEUL Philippe	E
LIGNEUL Alice	E	MARTIN Thierry	P
MENNESSON Odile	P	MAUFRAIS Aurélien	P
MILWARD Nathalie	P	MASSON Pascal	Pouvoir
BARLY Christophe	P	MIGEON Joël	P
BINEY Pierre- Marie	P	PATITUCCI Franck	A
DEUTSCH Jean- Pierre	A	RAYMOND Vincent	Pouvoir
LECUYER Jean- Luc	P		

Légende : P : Présent
E : Excusé
A : Absent

Pouvoirs :
Pascal MASSON à Odile MENNESSON
Vincent RAYMOND à Joël MIGEON

Désignation d'un volontaire pour assurer le secrétariat de séance :
Madame Martine LAVACHERIE

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal :

Aucune observation n'étant soulevée, l'assemblée approuve le compte-rendu du 20 décembre 2018

La feuille d'émargement du Conseil Municipal du 20 décembre 2018 est signée par les membres présents.

Le Conseil Municipal a donné son accord pour rajouter un point à l'ordre du jour :

- Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2019

1/ Demande d'aide financière au titre du Fonds Départemental d'Investissement pour l'exercice 2019 (Délibération n° 2019/01)

Madame le Maire présente les projets d'investissements proposés pour l'exercice 2019 :

TYPE D'OPERATIONS	PROJET	Montant H. T.
Voirie - Sécurité	Mise en conformité des points d'eau incendie	15 894 €
Urbanisme et cadre de vie Amélioration du cadre de vie	Lavoir (travaux de toiture et soutènement)	5 200 €
	Aménagement paysager en entrée de village (travaux + maîtrise d'œuvre)	11 600 €
	Maintien du dernier commerce (toiture, isolation, sécurisation de la cuisine)	34 402€
	Hébergement touristique : aménagement d'une chambre d'hôtes (portes de séparation du restaurant et accès par digicode)	8 574€
TOTAL		75 670€

Compte tenu du montant de l'investissement, Madame le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de financement au titre du **Fonds Départemental d'Investissement (FDI)** sur l'exercice 2019 et d'arrêter les modalités de financement suivant :

Le coût des projets s'élève à	75 670 €
Subvention sollicitée au titre du FDI 2019 :	22 701 € soit 30 %
Autofinancement	52 969 € soit 70 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Décide d'adopter les projets retenus énoncés et arrête les modalités de financement ci-dessus,

Décide de déposer un dossier de demande de financement au titre du Fonds Départemental d'Investissement sur l'exercice 2019 auprès du Conseil Départemental,

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

2/ Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2019 (Délibération n° 2019/02)

Madame le Maire rappelle qu'au regard du règlement 2019, les dépenses liées au développement touristique, les travaux de rénovation de la Mairie et aux accès PMR sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Accès PMR :

Lors des travaux effectués dans la salle des fêtes la mise aux normes d'accès PMR n'a concerné que l'intérieur du bâtiment, excluant ainsi le cheminement du parking jusqu'au bâtiment. Madame le Maire propose au conseil municipal d'intégrer l'accès PMR aux dossiers déposés au titre de la DETR en 2019.

Développement touristique :

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux public local sur l'exercice 2019 pour l'aménagement de l'espace au-dessus du café en chambres d'hôtes afin de faciliter l'hébergement des touristes de passage dans la commune. Les travaux visés concerneront la rénovation et l'isolation de la toiture (l'espace est sous le toit), la pose de portes de séparation du café, d'une porte coupe-feu et d'un accès avec digicode.

Rénovation de la Mairie :

Madame le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux public local sur l'exercice 2019 pour le remplacement des ouvertures du RDC en menuiseries aluminium avec double vitrage afin d'améliorer l'isolation thermique et acoustique du bâtiment et de sécuriser son accès.

Le coût total de ces projets s'élève à :

Rénovation de la Mairie :	16 112 €
Développement touristique :	37 154 €
Accès PMR :	5 366 €
Total H. T. :	58 632 €

Financement au titre de la DETR (20%) :	11 726 €
Autofinancement	46 906 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Décide d'adopter les projets proposés et arrête les modalités de financement ci-dessus,

Décide de déposer un dossier de demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sur l'exercice 2019 auprès de la Préfecture,

S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas retenue au titre des subventions,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.